



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés

I. Historique

1. Le présent document fait état des progrès réalisés jusqu'ici et des mesures de suivi du Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés en Palestine qui ont été prises, ainsi qu'il a été demandé aux 285^e et 286^e sessions du Conseil d'administration. Il fait le point sur l'avancement des travaux depuis la dernière mise à jour, qui a été faite en novembre 2003 par l'OIT en collaboration avec le ministère du Travail, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la Fédération palestinienne des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA).
2. Au cours de l'actuelle période biennale, le programme de coopération technique pour les territoires occupés a atteint 48 millions de dollars E.-U., l'OIT ayant engagé un total de 1,51 million de dollars E.-U., provenant de ses propres ressources (CTBO, excédents de 2000-01), et 1,97 million de dollars E.-U. provenant de ressources extrabudgétaires.

II. Avancement des travaux

3. En raison du conflit politique et de ses répercussions, de mars 2001 à décembre 2003 aucune mission dans les territoires occupés n'a pu être effectuée par les fonctionnaires du BIT postés à Beyrouth, et ce n'est qu'en décembre qu'une mission menée par le directeur du bureau régional pour les Etats arabes a pu se rendre dans cette ville. Cette mission a été l'occasion de réévaluer la situation sur le terrain et ses implications pour l'offre d'une assistance technique, et de discuter du programme de coopération technique, en particulier du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, avec les différents ministères et partenaires sociaux intéressés. Elle a réaffirmé la pertinence des activités en cours ou prévues qui ont essentiellement pour but de lutter contre la pauvreté et de créer des emplois en passant par un développement économique local.
4. En dépit des difficultés toujours aussi grandes, qui ont d'ailleurs aggravé la situation sociale et économique des travailleurs palestiniens et de leurs familles, comme le montre le rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés du Directeur général présenté en 2004 à la Conférence internationale du Travail, la réalisation du programme approuvé par le Conseil d'administration en juin 2002 a bien avancé, et l'OIT a même entrepris de le développer encore. On trouvera ci-après un récapitulatif des réalisations et

des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de coopération technique à ce jour:

A. Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (le Fonds)

- Décret présidentiel n° 9 portant officiellement création du Fonds, promulgué par l'Autorité palestinienne en mai 2003 et publié dans le *Journal officiel*.
- La première réunion du Conseil des administrateurs du Fonds, qui est chargé de gérer le Fonds, a eu lieu en février 2004. Il s'agissait de préparer la base du fonctionnement de l'administration du Fonds et de sa structure organisationnelle en s'appuyant sur les manuels et directives de fonctionnement. Lors de ses réunions ultérieures, le conseil a pris des décisions au sujet de l'ouverture du compte bancaire du Fonds, de l'approbation des manuels de fonctionnement du Fonds, de l'élaboration des manuels de fonctionnement du conseil, ainsi que des programmes de promotion et des activités de collecte de fonds à mettre en place.
- L'Autorité palestinienne a approuvé la proposition portant sur les locaux, le matériel et le mobilier à fournir au bureau du Fonds, et sur la stabilité et l'engagement dont ce dernier a besoin.
- Un consultant national chargé de préparer des propositions de projet pour la mise en œuvre des programmes prioritaires du Fonds comme prévu par le rapport de faisabilité a été recruté pour une période de quatre mois. Il y a eu également recrutement d'un assistant administratif dont la tâche consiste à apporter un appui pour la phase initiale de mise en place du bureau du Fonds et de coordonner les relations extérieures du Fonds et du conseil.
- Un atelier a été organisé en juin 2004 pour permettre aux participants de discuter des aspects sociaux et économiques du Fonds avec les partenaires palestiniens compétents, et de s'entendre sur la manière de s'y prendre pour transformer l'aide d'urgence pour la création d'emplois dans les territoires occupés fournie par les programmes prioritaires du Fonds en une aide au développement.
- Le Comité arabe de collecte de fonds créé par l'Organisation arabe du travail (OAT) pour soutenir le Fonds a tenu une réunion dans le cadre des activités parallèles de la Conférence de l'OAT en février 2004. Dans une résolution importante adoptée par cette conférence, il est demandé à ce comité de: i) demander à tous les pays arabes et les organismes arabes spécialisés de soutenir le Fonds; et ii) demander à la Ligue d'aider à verser sur le compte du Fonds les cotisations des travailleurs des pays arabes en faveur des travailleurs palestiniens. Cela a été repris par la mission de l'OIT qui s'est rendue au Caire en avril 2004, et la Ligue a accepté d'aider à débloquer ces fonds.
- Le gouvernement de l'Arabie saoudite a approuvé une proposition prévoyant l'affectation des 500 000 dollars E.-U. de contribution de ce pays au projet de création d'un centre de formation professionnelle à Ramallah. Une fois ce centre créé et équipé, ses locaux pourraient accueillir les activités de renforcement des capacités qui entrent dans le cadre du Fonds. La mise en œuvre du projet commencera début 2005.
- A la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, le gouvernement turc a versé 100 000 dollars E.-U. en soutien au projet du Fonds.

B. Appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs

- *Renforcement des capacités des organisations d'employeurs en Palestine.* Le projet a démarré au début de cette année à la suite du projet financé par la CTBO qui s'est achevé en 2003. Les activités de la deuxième phase visent essentiellement à institutionnaliser la capacité qu'a la FPCCIA de fournir aussi bien aux entreprises existantes qu'aux nouvelles entreprises un appui administratif, financier et autre, et des services consultatifs techniques concernant le développement de l'entreprise. Trente des 100 petites entreprises retenues pour ce projet ont été sélectionnées pour des programmes de développement de l'entreprise et des demandes de prêts susceptibles de bénéficier d'un concours bancaire. Dix autres firmes bénéficiant d'une aide au cours de la première phase se verraient offrir un accès aux prêts et crédits. De plus, une évaluation de l'impact sera effectuée parmi les quarante firmes ayant bénéficié d'une session de consultation ou d'une formation en 2003.
- *Aide aux syndicats palestiniens.* A la suite de la mission d'évaluation des besoins qui a été effectuée par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRA) en 2003, ce projet a été mis au point à des fins de mobilisation des ressources internes et externes. Ce projet qui est réalisé actuellement avec un premier financement provenant de l'OIT s'appuie sur le travail accompli dans le cadre du projet multi-bilatéral d'éducation ouvrière. Il vise à renforcer la capacité institutionnelle de la PGFTU à représenter efficacement ses membres dans un environnement en mutation, de plus en plus demandeur de services destinés aux membres, en particulier pour les droits des travailleurs et la protection sociale, et de participation des représentants des travailleurs à des débats de politique sociale et économique.

C. Programme de renforcement des capacités

- *Renforcement du système d'information sur le travail.* Un système amélioré d'appui à l'administration du travail devrait être en place au sein du ministère du Travail d'ici la fin de 2004. La phase de collecte et de vérification des données qui précède la saisie, l'analyse et la gestion des données est aujourd'hui terminée. En outre, les opérateurs chargés de la saisie des données et le personnel de terrain ont suivi une formation qui devrait leur permettre de fournir un appui pour l'exploitation du système et la mise en réseau avec différents services de l'emploi. Un atelier prévu pour le dernier trimestre de l'année passera en revue les changements intervenus dans les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre et leurs indicateurs.
- *Création d'une équipe spéciale chargée des questions d'emploi.* Quatre autres personnes ont été recrutées, et elles accomplissent sans problème leurs tâches d'appui au Cabinet du ministre du Travail.
- *Amélioration des compétences pour un avenir meilleur.* Ce projet a pris fin en décembre avec la création de trois centres de formation axés sur les femmes et les jeunes en Cisjordanie et à Gaza. Une proposition visant la mise en place d'une deuxième phase susceptible d'être intégrée dans le programme du Fonds a été présentée par le ministère du Travail.
- *Création du Centre de formation professionnelle pour handicapés Sheikha Fatima à Hébron.* Etant donné le retard causé par les changements d'emplacement et de conception de la construction et la hausse imprévue des coûts, il est prévu de mobiliser des ressources supplémentaires afin d'achever une autre tranche de 15 pour cent des travaux de construction.

- *Formation des dirigeants de petites entreprises en Cisjordanie et à Gaza.* Le gouvernement du Koweït a approuvé la proposition qui a été faite d'utiliser l'excédent, plus les intérêts accumulés, soit un total de 161 161 dollars E.-U., pour étendre les activités du projet.

D. Dialogue social

- *Un dialogue social et civil pour la reconstruction et la réconciliation.* Ce projet a été lancé en mars 2004 et chargé par le Centre international de formation de l'OIT (Turin) de mener une évaluation des besoins, qui a servi de base à l'élaboration d'un plan de travail. La première activité de formation a eu lieu en juin. Il s'agissait de faire un bilan international du dialogue social à l'intention du mécanisme national de dialogue social connu sous le nom de Comité consultatif tripartite des politiques du travail, qui a été mis en place par l'Autorité palestinienne en 2003. Un deuxième cours est prévu pour novembre 2004.

E. Divers

- En réponse à une requête du ministère du Travail, contrat a été passé avec un cabinet d'avocats pour qu'il offre aux travailleurs palestiniens employés en Israël une aide juridique et des conseils sur les droits des travailleurs.
- A la suite de la promulgation de la nouvelle loi sur la sécurité sociale portant création du système de sécurité sociale en janvier 2005, un expert du BIT a été envoyé pour évaluer les besoins en matière de sécurité sociale, ce qui permettra d'élaborer ensuite un programme d'assistance technique. Parallèlement, et pour préparer la création de l'Institut palestinien de la sécurité sociale, une délégation palestinienne dirigée par le ministre du Travail s'est rendue en Jordanie pour s'enrichir de l'expérience de la Jordanie pour tout ce qui touche à l'administration du système de sécurité sociale.
- Le BIT a aidé le Bureau central palestinien de statistique, dans le cadre de la coopération technique, à examiner et à évaluer les résultats de l'enquête de 2003 sur le secteur informel. Dans le but de créer une base de données sur le travail des enfants, ce bureau a par ailleurs réalisé une enquête nationale sur le travail des enfants axée sur les enfants de 5 à 17 ans avec une aide du Programme focal sur le travail des enfants (IPEC) pour un examen de la méthodologie et de la conception de l'échantillon, et pour une évaluation de la qualité des données.
- En coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec l'Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques, une assistance technique a été offerte pour la première fois en vue de l'élaboration d'un cadre global de politique macroéconomique, commercial et social. Une fois le programme achevé, il devrait y avoir contrôle national de ce cadre à longue échéance et au sens plein du terme.

III. Activités de suivi à venir

5. Dans le cadre du Fonds sont prévues trois types d'activités de suivi: élaboration d'un accord de financement pour faciliter le bon fonctionnement du bureau du Fonds; mise au point de stratégies de collecte de fonds en vue de promouvoir l'utilisation du Fonds comme cadre commun à tous les programmes de création d'emplois, compte tenu du changement de vision et de politiques de la communauté internationale en matière d'aide humanitaire et

d'aide au développement et sans oublier la concurrence autour des ressources résultant de l'effort de reconstruction de l'Iraq; et lancement d'activités de renforcement des capacités et apport d'un appui direct visant les bénéficiaires des quatre grands programmes du Fonds (développement de l'infrastructure communautaire, développement de l'entreprise, mise en valeur des ressources humaines et développement institutionnel).

6. Elaboration de programmes d'assistance technique concrète dans les domaines suivants: protection sociale, politiques et stratégies du marché de l'emploi, droits des travailleurs et égalité entre hommes et femmes.
7. Mobilisation des ressources pour accroître le volume des projets d'assistance technique multi-bilatérale axés sur des programmes de renforcement des capacités.
8. *Le Conseil d'administration est invité à prendre note des faits nouveaux concernant le programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés et à exprimer son point de vue sur les nouvelles dispositions à prendre pour sa mise en œuvre.*

Genève, le 6 septembre 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 8.